

20954 - Le vrai mauvais oeil, sa prévention et son traitement

question

Qu'est-ce que le vrai mauvais oeil? J'ai beaucoup lu sur le concepte dans ce site.J'espère recevoir un éclairage?

la réponse favorite

Voici certaines explications et avis juridiques consultatives en rapport avec le mauvais oeil. Nous demandons à Allah le Très-haut de les rendre utile.

Les ulémas de la Commission permanente ont été interrogés en ces termes: qu'est ce que le vrai mauvais oeil? Le Très-haut a dit: « et contre le mal de l'envieux quand il envie. » (Coran,113:5) Le hadith du Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) selon lequel le tiers des morts sont victimes du mauvais oeil? Quand un musulman suspecte quelqu'un de nourrir de la jalousie envers lui, que doit-il dire ou faire? L'usage du reste de l'eau utilisée par l'auteur du mauvais oeil afin de soigner la victime est-il efficace? Cette dernière doit-elle boire l'eau ou se laver avec?

Voici leur réponse: le terme arabe *ayn* (oeil) dérive du verbe *aana* qui signifie atteindre par le regard.Cela provient de l'admiration que l'auteur du mauvais oeil a pour une chose donné.Cette admiration se métamorphose dans un état psychologique pernicieux qui injecte son poison dans le regard jeté à la victime.

Allah a donné à son Prophète Muhammad (bénédoction et salut sur lui) l'ordre de solliciter la proection contre le jaloux en lui disant: « et contre le mal de l'envieux quand il envie. » (Coran,113:5) Tout porteur de mauvais oeil est un jaloux mais tout jaloux n'est pas un porteur du mauvais oeil. Puisque le terme 'jaloux' a une portée plus large que celle de 'porteur du mauvais oeil' la recherche de la protection contre le jaloue implique la demande de protection contre le porteur du mauvais oeil. Les effets de celui-ci sont comme des flèches qui partent de l'âme du jaloux porteur du mauvais oeil pour se diriger vers la

victime. Les flèches atteignent leur cible parfois et la ratent parfois. Quand elles la trouvent exposée donc sans protection, elles la frappent. Quand elles la trouvent vigilante et bien armée et immunisée contre les flèches, celles-ci ne peuvent pas avoir un impacte sur la cible. Celle-ci peut même renvoyer les flèches à leur lanceur. » Extrait remanié de *Zaad al-maad*.

Des hadiths authentiques reçus du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) confirment l'effectivité du mauvais oeil. Sous ce rapport, il est cité dans les Deux Sahih un hadith rapporté par Aïcha (p.A.a) en ces termes: « le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) me donnait l'ordre de me faire exorciser du mauvais oeil. »

Mousslim, Ahmad et Tirmidhi ont cité un hadith vérifié par le dernier, selon lequel Ibn Abbas (p.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit: « le mauvais oeil est réel. Si quelque chose pouvait être plus rapide que le sort, ce serait le mauvais oeil. Si on vous demande de vous laver, faites-le. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *as-silsilah as-sahihah* (1251)

L'imam Ahmad et Tirmidhi (2059) ont cité un hadith vérifié par le dernier selon lequel Asmaa bint Oumays a dit: « ô Messager d'Allah, certes, les fils de Djaafar sont des cibles du mauvais oeil. Pouvons-nous les faire exorciser? »

-« Oui. Si quelque chose pouvait être plus rapide que le sort, ce serait le mauvais oeil. » Hadith jugé authentique dans *Sahih at-Tirmidhi*.

Abou Dawoud a rapporté qu'Aïcha (p.A.a) a dit: « on donnait au porteur du mauvais oeil l'ordre de faire ses ablutions. Et puis on lavait la victime avec le reste de l'eau. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *Sahih Abou Dawoud*.

L'imam Ahmad (15550) et Malick (1811) et an-Nassie et Ibn Hibban ont cité un hadith (jugé authentique par al-Albani dans *al-Mishkaat* (4562) et rapporté par Sahel ibn Hounayf selon lequel le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) était sorti en sa compagnie pour se rendre à La Mecque. Arrivés à un endroit appelé col de Kharar près de Djouhfah, Sahel, qui était blanc et d'une beau corps, a été aperçu par Amer ibn Rabiiah, issu du clan Ady ibn

Kaab, pendant qu'il prenait son bain. Et ce dernier a dit: « je n'ai jamais vu un corps aussi beau! » Du coup, Sahel tomba évanoui. On alla dire au Messager d'Allah (bénédictation et salut soient sur lui): « ô Messaer d'Allah, viens au secours de Sahel! Il n'est plus capable de remuer sa tête! »- « soupçonnez-vous quelqu'un de lui avoir fait mal? »-« Amer ibn Rabiiah lui a jeté un regard! » Le Messager d'Allah (bénédictation et salut soient sur lui) convoque Amer et lui dit d'un ton marqué par une forte colère: « pourquoi l'un d'entre vous tue son frère?! Quand tu vois quelque chose qui force ton admiration, tu dois implorer la bénédiction (divine) » Ensuite, il lui dit d'aller se laver. Et Il a lavé son visage, ses mains, ses coudes, ses genoux et les extrémités de ses pieds et la région de son corps couverte par son pagne et mis le reste de l'eau dans un récipient. Et puis l'eau a été déversé sur sa tête et son dos par quelqu'un placé derrière lui. Puis on a renversé le récipient derrière la victime. Une fois, le bain terminé, Sahel a rejoint les autres comme s'il ne souffrait plus de rien.»

La majorité des ulémas confirment la réalité du mauvais oeil, compte tenu des hadiths susmentionnés et d'autres faits constatés. Quant au hadith que vous avez cité « le tiers de ceux qui gisent dans les tombes sont des victimes du mauvais oeil », nous ne savons pas son authenticité. Toutefois, l'auteur de *Nayl al-awtaar* écrit qu'al-Bazaar a cité grâce à une bonne chaîne de rapporteurs remontant à Djabir (p.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « mis à part, le jugement d'Allah et Son décret, la plupart des morts de ma communauté sont victime du mauvais oeil. »

Le musulman doit s'immuniser contre les démons issus des pires parmi les djinns et les humains grâce à la force de sa foi en Allah, sa confiance en Lui et son retour vers Lui avec humilité. Il doit utiliser les formules prophétiques de protection et avoir un fréquent recours à la récitation des Deux sourates protectrices, et la sourate de la sincérité, de la Luminaire et du verset du Trône. Les invocations conjuratoires comprennent: « je cherche la protection par les mots parfaits d'Allah contre tout mal qu'Il a créé » Et: « je cherche la protection par les mots parfaits d'Allah contre Sa colère, Son châtement et contre le mal de ses Serviteurs et contre le murmure des démon et leur invasion. » Et la parole du Très-haut: « Alors, s'ils se détournent dis: « Allah me suffit. Il n'y a de divinité que Lui. En Lui je place ma confiance;

et Il est le Seigneur du Trône immense. » » (Coran,9:129) et d'autres invocations autorisées par la loi religieuse.

Voilà le sens des propos d'Ibn al-Qayyim cités au début de la réponse.

Si on sait ou doute fortement qu'une personne donnée nous a jeté un mauvais regard, on donne à l'auteur du regard l'ordre de se laver et on lui apporte un récipient rempli d'eau pour qu'il y plonge ses paumes, se gargarise et crache dans un verre puis se lave le visage avec l'eau du verre. Puis, il y introduit sa main gauche, puise de l'eau pour la déverser sur son genou droit. Puis il introduit sa main droite et deverse de l'eau sur son genou gauche. Puis il lave le dessous de son pagne avant de déverser l'eau d'un seul coup sur la tête de la victime. Elle sera guéri avec la permission d'Allah. »

Avis consultatif de la Commission permanente pour les recherche religieuses et la consultance (1/186)

Cheikh Muhammad Salih al-Outhaymine a été interrogé en ces termes: « le mauvais oeil peut-il nuire à l'homme? Comment le traiter? Est-il incompatible avec la confiance en Allah de s'en prémunir? » Voici sa réponse: « notre avis sur le mauvais oeil est qu'il est jugé réel par la charia et constaté sensiblement. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-haut dit: « Peu s'en faut que ceux qui mécroient ne te transpercent par leurs regards, quand ils entendent le Coran, ils disent: « Il est certes fou ! » (Coran,68:51) Ibn Abbas et d'autres disent dans leur commentaire du verset: « ils t'atteignent par leurs regards. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit « le mauvais oeil est vrai. Si une chose pouvait être plus rapide que le destin ce serait le mauvais oeil. Si on vous demande de vous laver faites-le. » (rapporté par Mouslim) Abonde dans le même sens un hadith rapporté par an-Nassaie et Ibn Madjah selon lequel Rabiiah ibn Amer a vu Sahl ibn Hounayf se laver , etc. La réalité l'atteste incontestablement.

En cas de son occurrence, on emploie les traitements religieux que voici:

1. La récitation (du Coran) car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit: « pas d'exorcisme sauf pour le mauvais oeil et la fièvre. » (rapporté par at-Tirmidhi , 2057 et par

Abou Dawoud (3884) Gabriel exorcisait le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) disant : « au nom d'Allah, je te soigne pour tout ce qui te fait mal; tout ce qui peut provenir d'une âme ou d'un oeil malfaisant! Puisse Allah te guérir. Au nom d'Allah je te soigne. »

2. Se laver et procéder comme l'ordre en a été donné dans le hadith de Amer ibn Rabi'ae sus-cité après quoi on deverse le reste de l'eau sur la victime.

Quant à faire des prélèvements sur son urine et ses selles, cela n'a aucun fondement. Il en est de même de la prise de ses traces. Ce qui est reçu se limite à ce qui précède à savoir lui laver les organes et la partie de son corps couverte par le pagne. Peut-être en est-il de même pour l'intérieur de son écharpe, de son bonnet et de son vêtement. Allah le sait mieux.

Il n'y a aucun inconvénient à se prémunir du mauvais oeil car cela n'est pas incompatible avec la confiance en Allah. En effet, cette dernière s'accompagne de l'usage des moyens permis ou recommandés. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) immunisait al-Hassan et al-Houssayn en disant: « je sollicite la protection pour vous à travers les mots parfaits d'Allah contre tout démon, contre toute bestiole vénimeux et contre tout mauvais oeil. » (rapporté par at-Tirmidhi (2060) et par Abou Dawoud (4737) Et il disait: «C'est ainsi qu'Ibrahim protégeait Isaac et Ismail (paix sur eux) » (rapporté par al-Boukhari, 3371.

Avis consultatifs de Cheikh ibn Outhaymine (2/117-118) Voir la réponse donnée à la question n° [7190](#) .

Allah le sait mieux.